



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 29 mai 2026

Étaient présents 23 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, FOURCADE Georges, GLEYSES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Étaient excusés 4 : ARPAILLANGE Michel, DJOUDER Sarah, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne.

Pouvoirs 4 : ARPAILLANGE Michel pouvoir à Laurent RENARD, DJOUDER Sarah pouvoir à Céline CORREGE, LEBRUN Guillaume pouvoir à Christian DELMAS, LEVRAT Anne pouvoir à Eliane OBIS.

Secrétaire de séance : PADIOU Laurent

CRÉATION EMPLOIS SAISONNIERS

Madame GLEYSES rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « JOBS D'ETE » réservés aux jeunes de 16 à 17 ans, la commune va offrir la possibilité de créer 15 emplois saisonniers d'agents polyvalents à temps complet pour la période du 06/07/2026 au 28/08/2026.

La durée du contrat pour chaque agent ne pourra excéder 2 semaines. L'agent recruté percevant le traitement afférent à l'indice brut 367, indice majoré 366.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser l'ouverture de ces emplois temporaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Délib. n° : 2026_039

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 031-213103963-20260605-2026_039-DE

Berger
Levrault

7.1 Décisions budgétaires

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission

en Préfecture le : 16/06/2026
de l'affichage le : 16/06/2026

Lison GLEYESSES,
Maire,



Laurent PADIOUS
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Padiou', written over a faint horizontal line.